

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

COOPÉRATIVES

Les SCIC, des ovnis collectifs qui décollent

Dernières-nées dans la famille de l'ESS, ces sociétés coopératives d'intérêt collectif fédèrent leurs salariés, bénéficiaires et tout autre partenaire attaché à l'existence de cet outil créateur de bien commun.

Les 60 000 pains bio produits annuellement par les 61 salariés (dont 41 en insertion) des boulangeries solidaires Bou'Sol, du côté de Marseille, n'ont sans doute jamais été dégustés par les gens qui redonnent vie, un peu partout en France, à des friches industrielles ou des terrains vagues citadins, sous la houlette de Plateau urbain. Dans le même genre d'idée, les vélos remis en circulation par la vélo-école BicyclAid, à Gennevilliers, n'ont jamais été utilisés par les résidents de l'Ehpad Solidarité Versailles Grand Âge, qui, à leur tour, ne lisent pas forcément les éditions de *Nice Matin* chaque matin. Aucune de ces structures de l'économie sociale et solidaire ne se connaît. Elles partagent pourtant un même grand dénominateur commun. Toutes sont des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Or, cette forme coopérative, qui permet d'allier nombre de partenaires (salariés, usagers, clients, entreprises, particuliers, collectivités territoriales, investisseurs patients...) autour du développement d'un bien commun, a le vent en poupe.

« Ces nouvelles structures créent de plus en plus d'emplois »

Avec quelque 800 structures en exercice, le nombre de SCIC reste encore confidentiel. Logique, puisque ces coopératives, qui n'ont été reconnues par la loi qu'en 2001, sont jeunes. Elles ont dû attendre la loi ESS de 2014 pour entrer dans les esprits. Si bien que, depuis les quatre dernières années, le nombre de leurs créations (+15 % par an) commence à faire de l'ombre à leurs grandes sœurs, les sociétés coopératives et participatives (Scop). Fatima Bellaredj, déléguée générale de la confédération générale des Scop, a vu le phénomène s'emballer en Languedoc-Roussillon, sa région d'origine, avant de se propager à l'ensemble du territoire en deux temps, trois mouvements : « Les SCIC ont connu un développement exponentiel en nombre de structures, mais pas forcément en nombre d'emplois. Cette structuration juridique a, dans un premier temps, convenu à des associations sur des secteurs de plus en plus concurrentiels, en proie à des baisses de subventions. La coopérative d'intérêt collectif leur permettait

LES SCIC EN CHIFFRES ET EN PRATIQUE

Les chiffres

- 741 coopératives fin 2017, autour de 1 000 prévues pour 2018
- 6 854 salariés
- 2 300 emplois créés en 2018
- 61 000 sociétaires, dont 4 700 salariés
- + 15 % de créations de SCIC de 2016 à 2017
- 75 % des coopératives créées ex nihilo
- 25 % créées après transmission ou reprise d'activité et transformation d'association en coopérative
- 90 % des coopératives existent toujours 3 ans après leur création (50 % pour les entreprises classiques)
- Secteurs d'activité : agriculture, environnement, conseil, culture, énergie, mobilités, services de proximité, habitat et logement, médico-social, commerce, sport, nouvelles technologies

SOURCE : CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP

Les principes



alors d'inscrire leur valeur associative dans une société commerciale classique mais avec une gouvernance démocratique (un sociétaire égal une voix). La SCIC a aussi intéressé des projets collectifs d'activités territoriales, notamment dans les énergies renouvelables, qui impliquaient de faire entrer tous les acteurs divers dans une structure multipartenariale. Mais les nouvelles SCIC créent de plus en plus d'emplois, car elles répondent à une quête d'action collective recherchée par les nouvelles générations d'entrepreneurs. Et de plus en plus d'aides à la création d'activité sont proposées à ces porteurs de projet collectif, notamment dans nos unions régionales des SCOP. »

Deux objectifs à tenir : avoir une économie à l'équilibre et une vie démocratique effective et efficace.

Amina Bécheur, professeur à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, a scruté l'essor de ces coopératives d'un second type grâce au programme Picri (partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation). Elle nous en dévoile les recettes : « La SCIC est d'abord une entreprise commerciale, sous la forme SA, SAS, SARL, qui répond à un besoin collectif non encore satisfait. Son modèle coopératif permet de fédérer les producteurs de ce nouveau service, de cette nouvelle activité, avec leurs bénéficiaires et tout autre partenaire – bénévoles, collectivités, autres entreprises – souhaitant participer à cet intérêt commun. En créer un implique un grand travail collectif pour définir le projet et l'objet social de l'entreprise, ainsi que son fonctionnement et ses modes de prise

de décision, tous ces acteurs prenant place dans un sociétariat organisé en autant de collèges que nécessaire (salariés, bénéficiaires, partenaires), avec des représentants dans les conseils d'administration. »

Fédérer toutes les énergies pour dynamiser les territoires

Les coopératives qui résistent sont celles qui tiennent leurs objectifs par les deux bouts : avoir une activité économique au minimum à l'équilibre et une vie démocratique effective et efficace. Pas simple. Mais cet outil qui permet d'injecter du bien commun dans l'économie est en passe de séduire deux acteurs de poids. Les collectivités locales y voient un moyen de fédérer toutes les énergies pour dynamiser leurs territoires. Les filières économiques s'en saisissent pour resserrer leurs liens, du producteur aux clients finaux. ■

STÉPHANE GUÉRARD

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

CLERMONT-FERRAND

«Un changement de culture pour les services de la métropole»

Depuis quatre ans, la cité auvergnate a misé sur l'émergence des sociétés coopératives d'intérêt collectif pour coconstruire ses politiques publiques. Bilan d'étape.

Pourquoi la métropole clermontoise a-t-elle misé sur les SCIC ?

MARION CANALÈS Notre appel à projet de soutien à la création des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), lancé en 2015, visait à mettre en pratique notre volonté de miser sur la co-construction des politiques publiques, la coproduction d'activités économiques centrées sur l'intérêt collectif, la cogestion de ces nouvelles structures répondant à des besoins identifiés et non satisfaits, la démocratie participative appliquée à des questions concrètes. D'autre part, la loi économie sociale et solidaire (ESS) de 2014 nous ouvrait le champ des SCIC, insuffisamment exploré jusque-là. Et plusieurs porteurs de projets étaient mûrs pour sauter le pas. L'appel à projet nous a permis de nous inscrire dans un processus de long terme, un parcours créateur. Car, monter une SCIC ne s'improvise pas. Cela demande beaucoup de travail.

Trois ans plus tard, comment vos projets ont-ils évolué ?

MARION CANALÈS Deux SCIC ont vu le jour. Épicentre est un tiers lieu, avec un vaste espace de coworking. C'est aussi le moteur de la Rue créative, qui aspire à rendre de la vie et des activités à la rue Saint-Dominique, en centre de Clermont. C'est certes la compétence des collectivités locales de trouver des occupants aux locaux vacants, de développer la vie sociale et économique, de gérer l'espace public. Mais l'époque où elles décrétaient les choses est révolue. D'un autre côté, si on laisse faire le privé, on peut se retrouver uniquement avec des banques ou de la restauration rapide dans cette rue. L'intervention d'une société coopérative d'intérêt collectif permet de créer du collectif avec le public et le privé. L'autre coopérative est SoTicket, une plateforme de billetterie solidaire et non lucrative pour développer l'offre culturelle locale. Une troisième SCIC a vu le jour



P. Bégout

Marion Canalès
Conseillère communautaire
Clermont
Auvergne
Métropole

ensuite : MassifX est un noeud d'interconnexion local à Internet pour accélérer le débit en ne passant pas par les infrastructures internationales. Pour son créateur, l'Internet est considéré comme un bien commun auquel tout le monde doit avoir accès.

Comment la métropole s'est-elle investie dans ces SCIC ?

MARION CANALÈS Elle en est déjà sociétaire. C'est du travail pour nos services, puisqu'ils participent aux délibérations. Il s'agit aussi d'un grand changement de culture. Nous ne pouvons plus fonctionner en silo. Mais c'est de cette façon que nous créons du bien commun. En développant notre implication auprès de l'économie sociale et solidaire, nous acceptons de vivre l'économie d'une autre façon. Coproduire en SCIC, c'est se mettre autour de la table avec tous ses acteurs pour trouver un intérêt collectif. On aborde peut-être l'ESS par la face nord, mais ça permet de resserrer les liens sur des projets très concrets, de repérer de nouveaux interlocuteurs et d'instaurer de la transversalité entre les services de la commune et de la métropole.

Les activités de ces sociétés coopératives d'intérêt collectif n'auraient-elles pas pu être prises en charge par des services publics municipaux ?

MARION CANALÈS Non puisqu'il s'agit de services commerciaux. En revanche, les critiques viennent plutôt du privé, qui parle de concurrence déloyale puisque nous sommes des sociétés privées. Mais, en 2015, personne d'autre que la SCIC Épicentre ne voulait ouvrir un tiers lieu à cet endroit. Personne d'autre que la SCIC MassifX ne compte faciliter la connexion Web en Auvergne. Ces coopératives sont des sociétés privées comme les autres, avec les mêmes obligations légales. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi : aucune subvention, aucun favoritisme pour l'obtention de marchés publics. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S. G.



Inauguration du parc solaire d'Auterive, dans le Gers. Enercoop

ENERCOOP

Des sociétaires les doigts dans la prise

Comment viser les 150 000 clients raccordés sans y perdre son âme ? C'est la question que se pose ce collectif en énergie renouvelable.

Jusqu'à quel point une coopérative d'intérêt collectif peut-elle grandir ? Quatorze ans après sa création, c'est la question à laquelle se trouve confrontée Enercoop. La coopérative de production et distribution d'énergie renouvelable en circuit court connaît une croissance exponentielle qui l'a fait tutoyer les 80 000 clients et envisager les 150 000 foyers connectés. 36 000 sociétaires font vivre l'ambition de réappropriation citoyenne des questions énergétiques. La société n'a donc plus grand-chose à voir avec la petite société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2005 par Greenpeace, les Amis de la Terre, le Cler, la Nef et Bio-coop. Si l'ambition d'origine reste d'actualité – accélérer la transition et la sobriété énergétiques avec les modes de décision démocratiques et la lucrativité limitée de l'économie sociale et solidaire –, ses façons de faire vivre le modèle coopératif ont dû être adaptées à l'ampleur prise par ce projet.

«Être un acteur économique dans un marché hyperconcurrentiel»

Fanèlie Carrey-Conte, en plein cœur de ces enjeux en tant que directrice du pôle coopération, retrace la première adaptation. «Enercoop est née de la volonté de consommateurs, de producteurs, de salariés, de partenaires locaux, associatifs, éventuellement de collectivités locales, de dépasser leurs intérêts particuliers pour créer un collectif autour de l'accélération de la transition énergétique. D'où la structuration en coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Mais, à

un moment, a été fait le choix de ne pas concentrer toutes les activités au sein de cette société. Un réseau de coopératives multipartenaires s'est donc constitué. » Depuis ce premier tournant pris en 2009, les collectifs locaux de production d'électricité renouvelable se sont organisés dans dix coopératives régionales. Une onzième en Pays de la Loire va les rejoindre sous peu. En 2018, les liens de cette toile d'araignée ont été renforcés avec la

tête de pont originelle, désormais concentrée sur la distribution d'électricité. Des représentants des SCIC déconcentrés sont entrés dans la gouvernance de la SCIC nationale, aux côtés des autres sociétaires salariés, consommateurs ou membres fondateurs. Et des lieux de concertation horizontale ont été créés au niveau opérationnel.

Mais un autre défi se présente : convaincre la clientèle, dont les effectifs devraient doubler, de ne pas rester des consommateurs en s'engageant comme sociétaires. Des mutuelles ou des banques coopératives ont perdu leur fonctionnement démocratique dans ce changement d'échelle. «On doit démontrer qu'il est possible d'être un acteur économique dans un marché hyperconcurrentiel, tout en conservant notre ambition de mettre en place une transition énergétique citoyenne, reconnaît Fanèlie Carrey-Conte. Nos premiers clients étant militants, ils en étaient convaincus. Aujourd'hui, nous sensibilisons à notre projet coopératif. C'est justement ce dernier qui nous différencie. Si l'on perd notre identité, nous perdons notre utilité. » ●

S. G.

**LES SCIC ONT
COMME SOCIÉTAIRES
DES PRODUCTEURS,
CONSUMMATEURS,
SALARIÉS,
PARTENAIRES,
PORTEURS DE PROJET
ET COLLECTIVITÉS
LOCALES.**

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

PARIS

Le centre Richerand se refait une santé avec une bonne dose de collectif

Pris dans les errements de notre système de santé, le Centre national de santé de la Ccas (Caisse centrale d'activités sociales) se donne un second souffle en adoptant le modèle coopératif et multipartenarial des SCIC.

C'est un large immeuble non loin du canal Saint-Martin. Un centre de santé structurant dans ce Paris populaire qui se transforme à vitesse grand V. Au rez-de-chaussée, un hall en triangle ouvre sur une myriade de couloirs et d'escaliers donnant accès à 3 500 mètres carrés dédiés aux soins du quotidien. Ici, la carte Vitale est le seul sésame demandé pour accéder à la médecine générale et à presque toutes les spécialités. Bienvenue à Richerand, la Mecque du centre de santé sociale pour toutes et tous, voulu comme tel par les électriciens et gaziers et leurs œuvres sociales (Ccas).

La SCIC est taillée pour donner de l'ampleur à Richerand

Ici, on ne chôme pas. Près de 38 000 consultations s'y donnent à l'année. Mais comme son bon millier d'homologues municipaux ou mutualistes, le centre Richerand ploie sous les tares de notre système de santé qui compte ses sous et rationalise les soins. L'alliance avec une mutuelle a permis un temps de maintenir la structure à flot. Mais celle-ci prend l'eau, fragilisée par la fuite en avant du paiement à l'acte et de l'indemnité de soins. Le centre Richerand se retrouve alors en panne de partenaire et d'avenir. C'est là qu'intervient Alain Beaupin. Regard pétillant derrière ses fines lunettes, cet ancien médecin généraliste, ex-dirigeant de centre de santé, a une conviction. Face à la doctrine gestionnaire et managériale « qui tarifie le soin à l'acte mais ne donne aucune valeur au geste de prévention », lui envisage de



La carte Vitale est le seul sésame demandé pour accéder à la médecine générale et à presque toutes les spécialités. Garo/Phanie/AFP

« raisonner en termes de besoins. En offre de soins, il s'agit de remettre le patient au cœur de tout et de donner une place claire aux professionnels de santé. Essayons d'imaginer un autre modèle centré sur eux, mais pas que. Donnons-nous un lieu de confrontation entre partenaires afin de définir un intérêt commun. Le modèle coopératif le permet ». Ce bon connaisseur des arcanes du système de santé propose de relancer

la machine en la transformant en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), avec son mode de pilotage à même d'embarquer tout le monde. La Ccas, qui lui apporte l'immeuble, choisit de monter à bord. Elle dispose de 50 % des droits de vote. Les salariés et les usagers en deviennent eux aussi sociétaires (10 % chacun). Mais la SCIC est aussi taillée pour donner de l'ampleur à Richerand. Des partenaires opéra-

teurs de santé, volontaires pour travailler avec et dans le centre, ont rejoint le tour de table (Institut de victimologie, Parcours d'exil, Fondation Rothschild, pour 20 %). La Ville de Paris, attirée par cette innovation, et d'autres partenaires locaux, sont eux aussi de la partie (10 %).

Adapter les lieux aux normes et aux nouveaux usages

Le ministère de la Santé, qui tâtonne pour relancer une offre de médecine de ville à bout de souffle, donne sa chance à cette alternative en modifiant, début 2018, la loi pour permettre à des SCIC à but exclusivement non lucratif de gérer des centres de santé. Le 1^{er} janvier dernier, la gestion du centre est transférée à la coopérative Richerand. Dans six mois, les 80 salariés seront eux aussi intégrés. Quatre millions d'euros de travaux de modernisation vont être réalisés pour adapter les lieux aux normes et aux nouveaux usages. Parmi ceux-ci, une passerelle de suivi de soins va être hissée entre l'hôpital Lariboisière, voisin, et le centre. Et une nouvelle convention avec l'agence régionale de santé, fondée sur un financement expérimental calculé sur des forfaits à l'année de prise en charge de chaque patient, devrait renforcer la pérennité du centre. « L'équilibre des pouvoirs que nous avons trouvé entre patients, professionnels et partenaires n'est pas une formule magique mais une solution de plus, prévient Alain Beaupin. Ailleurs, des communes salarient des médecins pour leur centre de santé. Il faut multiplier les solutions pour renforcer notre protection sociale et solidaire. »

STÉPHANE GUÉRARD

Agriculture Les SCIC, un remède à la crise des abattoirs de proximité

La Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCUMA) ayant été à l'origine du statut des SCIC, il était logique que le monde agricole s'empare de ces coopératives. C'est le cas pour l'élevage depuis 2009. Empêtrée dans la crise des abattoirs, prise entre le marteau des fermetures en série et l'enclume de la concentration de l'activité, la filière a été séduite par la possibilité d'intégrer tous ses maillons – éleveurs, bouchers, collectivités publiques, salariés – au sein du sociétariat de ces structures. Cinq abattoirs de proximité sous la menace de fermeture ont retrouvé un avenir en se transformant en coopératives d'intérêt collectif. Situées en Indre-et-Loire, Charente, Pyrénées-Orientales, Ariège et Côtes-d'Armor, ces entreprises de taille différente ont ainsi pu conserver leur activité, leurs emplois directs (salariés, éleveurs, bouchers) et indirects (salariés ou associés sur les exploitations agricoles, des entreprises de transformation). ● S. G.

Média Nice Matin garde son avenir en main grâce à sa coopérative

Le 1^{er} décembre 2014, le quotidien azuréen basculait dans sa nouvelle dimension de société coopérative d'intérêt collectif après la décision du tribunal de commerce de privilégier l'offre de reprise des salariés sur celle du groupe belge de médias Rossel. Quatre ans plus tard, la SCIC, qui emploie 800 personnes et possède aussi Var Matin, poursuit son aventure codirigée par ses 459 sociétaires salariés, la société des lecteurs et, depuis 2016, le groupe belge Nethys. Les écueils ne sont pour autant pas tous surmontés. Aux prises avec des difficultés de trésorerie, la coopérative doit aussi faire face à une redéfinition de son tour de table. Nethys, actionnaire à 34 % du quotidien, va se désengager. Le groupe de presse Valmonde (Valeurs actuelles, Mieux vivre votre argent, la Lettre de la Bourse) pourrait acquérir 66 % des parts détenues par la SCIC, dont le patrimoine immobilier intéresserait aussi des promoteurs. ● S. G.

Écologie Les coopératives d'intérêt collectif à fond dans la transition

Entreprises tout-terrain présentes aussi bien dans la culture que la santé, les nouvelles technologies ou les services de proximité et le commerce, les SCIC se teintent de plus en plus de vert. Côté développement de la bio, les groupements de producteurs optent pour cette structure juridique pour organiser des filières de distribution vers la restauration collective ou les particuliers. Le déploiement citoyen des énergies renouvelables y a trouvé deux champions avec Enercoop (production et distribution, voir notre article) et Énergie partagée (financements et accompagnement de projets). À l'image des Fermes de Figeac, de plus en plus de coopératives allient agriculture durable aux énergies vertes. Par ailleurs, 19 SCIC structurent une filière bois énergie locale en associant producteurs, usagers et collectivités. Quant aux mobilités partagées, elles se développent avec le réseau d'autopartage Citiz, en attendant l'arrivée de Mobicoop, plateforme de covoiturage. ● S. G.

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

ACCOMPAGNEMENT

« Entre sociétaires salariés, bénéficiaires et partenaires, les intérêts peuvent diverger »

Créée dans les Ocre du Roussillon (Vaucluse) pour redonner vie aux savoir-faire liés aux couleurs, Ôkhra, pionnière des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), participe à l'éclosion d'autres SCIC. Sa cofondatrice nous en décrit les joies et les heurts.

Comment êtes-vous tombée dans la potion SCIC ?

BARBARA BLIN-BARROIS Tout part de notre intérêt pour le patrimoine technique. Lorsque, en 1993, nous avons repris l'usine Mathieu de production d'ocre, à Roussillon, nous avons fait le pari qu'entre des savoir-faire artisanaux qui disparaissent et une offre industrielle qui occupe le marché, il existait une troisième voie pour relancer ces techniques sous une forme entrepreneuriale à lucrativité limitée. Au départ, nous avons créé une association qui, grâce à ses activités commerciales (visites, tourisme, formations – NDLR), était à même de générer des revenus pour prendre en charge le projet patrimonial autour du Conservatoire des ocres et de la couleur. Très vite, d'autres partenaires sont venus nous épauler via notre comité technique multidisciplinaire. Des collectivités locales y ont aussi vu un intérêt pour structurer leur territoire. Et comme notre projet mêlait déjà activités économiques et intérêt collectif au sein d'une même structure, tous les ingrédients existaient pour que nous nous transformions en SCIC. Nous avons sauté le pas en janvier 2005. Pour nos partenaires privés et publics, ce changement a été sidérant. Le rôle de chacun devenait alors beaucoup plus clair. Nous en avons aussi profité pour réaménager nos activités autour de trois pôles opérationnels et d'une structure chapeau pour mutualiser les fonctions supports et développer le conseil aux porteurs de projet. Ôkhra comprend 260 sociétaires. Pour moitié, des personnes physiques : les fondateurs, des personnes intéressées par le projet patrimonial comme par le modèle coopératif. Pour l'autre moitié, des partenaires publics (parc du Luberon, commune de Roussillon, région – NDLR), comme des entreprises ou des associations.



Stagiaires en formation au sein de la coopérative Ôkhra. Okra



Barbara Blin-Barrois
Administratrice
de la SCIC
Ôkhra

Depuis, Ôkhra a essayé...

BARBARA BLIN-BARROIS Oui, car son rôle de développement territorial s'est ensuite affirmé. Nous avons d'abord aidé à la structuration d'autres sites patrimoniaux dans les Ocres du Roussillon. Nous coanimons aussi un pôle territorial de coopération économique avec une trentaine de partenaires. Comme nous avons été suivis par des institutionnels comme la Datar, l'Avise et la Confédération générale des Scop, nous avons vite été repérés comme un lieu où on réfléchit à la bonne définition et à la structuration des projets, d'où le fait que nous soyons appelés comme conseil auprès d'autres SCIC. J'accompagne aujourd'hui des pro-

jets coopératifs en Île-de-France, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.

Quel est votre premier conseil lorsqu'une SCIC fait appel à vous ?

BARBARA BLIN-BARROIS En phase de création, il consiste à bien prendre le temps de définir l'intérêt collectif qui va présider à la vie de la coopérative. Pour une Scop (société coopérative et participative), cet intérêt collectif est simple à déterminer puisqu'il est défini par celui de ses seuls sociétaires, les salariés. Dans une SCIC, il est à déterminer à partir des vues de tous les partenaires qui s'y engagent. Il faut créer de la solidarité entre tous ces acteurs, qui peuvent parfois avoir des intérêts divergents. Des tensions interviennent aussi entre les salariés sociétaires, qui sont là pour gagner leur vie, et les bénéficiaires de l'activité

qui veillent à son accessibilité, ou d'autres sociétaires venus pour le développement territorial ou pour participer à la vie démocratique de la coopérative. Ces problèmes surviennent souvent en cas de difficultés économiques ou lorsqu'il y a un changement d'équipe dirigeante. Il faut donc constamment vérifier si les activités et le fonctionnement de la SCIC sont cohérents avec le projet de départ.

Comment bien définir cet intérêt collectif ?

BARBARA BLIN-BARROIS L'intérêt collectif d'une SCIC est défini lorsque chacun de ses partenaires sociétaires accepte de gommer une partie de ses intérêts particuliers. La notion d'intérêt collectif implique aussi que ses effets ou bienfaits puissent être mesurés par chacune des parties prenantes. Il ne faut pas la confondre avec celle d'intérêt général, qui est liée à un ensemble de populations et n'est pas identifiable par les individus concernés, ou avec l'intérêt public, qui transcende toutes les communautés. Toutes ces notions sont d'ailleurs codifiées par la loi.

Où résident les autres points de difficulté ?

BARBARA BLIN-BARROIS Le bon fonctionnement d'une SCIC implique une bonne animation de la vie coopérative. De nouveaux projets ou initiatives peuvent parfois émerger auprès des différents partenaires sociétaires. C'est un signe de bonne santé. Mais un dirigeant seul ne peut en même temps avoir une vue claire sur l'activité économique, faire vivre les relations partenariales et aller au-devant de ses sociétaires pour stimuler leurs initiatives. Des sociétaires doivent faire vivre le projet coopératif. Certaines coopératives recrutent pour faire le lien avec les sociétaires. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
STÉPHANE GUÉRARD

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

L'insertion par l'activité économique frise la surchauffe

Près de 4 000 structures de l'ESS œuvrent à l'insertion, chaque mois, de 130 000 personnes les plus éloignées de l'emploi. Si la qualité de leurs services a été saluée dernièrement par la Cour des comptes, leur prise en compte par les pouvoirs publics reste à conforter.

MARDI 5 MARS